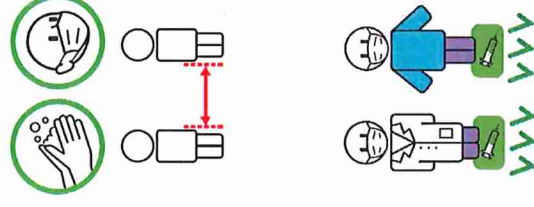


## ÉTABLISSEMENTS ET SERVICES ACCUEILLANT DES PERSONNES AGÉES ET DES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

### Recommandations pour les fêtes de fin d'année



Les professionnels ainsi que les résidents ou personnes accompagnées sont invités à faire preuve d'une **vigilance particulière**, dans un contexte de dégradation de la situation épidémique :

- **limiter leur exposition** à risques
- **respecter strictement les consignes** données à l'ensemble de la population générale
- **effectuer leur rappel vaccinal** pour **réduire les risques d'infection** et **prévenir le développement de formes graves** en cas de contamination

16 décembre 2021

1

### A noter

- Ces recommandations doivent faire l'objet d'un **dialogue** entre toutes les parties prenantes et doit donner lieu à une **consultation du conseil de la vie sociale** ainsi qu'être communiqué à l'ensemble des professionnels, des personnes accompagnées et des proches.
- Ces recommandations peuvent être **adaptées par les agences régionales de santé (ARS)** en fonction de la situation épidémique locale.
- Les mesures plus restrictives, comme l'arrêt des visites et la suspension des sorties doivent demeurer exceptionnelles. Elles doivent être **adéquates, proportionnées et limitées dans le temps** afin de maintenir au maximum le lien social et familial.

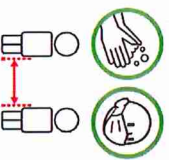
### Rappels

- **Tester, alerter, protéger** : les cas contact **vaccinés et testés négativement** ne doivent pas s'isoler (ils doivent réaliser un test immédiat puis un nouveau test à J+7), sauf lorsqu'ils sont identifiées comme cas contact à risque d'un cas possible ou confirmé du variant Omicron.
- Une personne n'est plus considérée comme ayant un schéma vaccinal complet **7 mois après sa primo-vaccination complète** si elle n'a pas reçu de dose de rappel. Nouvelle définition applicable à partir du 15 décembre 2021 pour les plus de 65 ans et à partir du 15 janvier 2022 pour tous les plus de 18 ans.

4

Afin de concilier protection des personnes contre le virus et leur **droit de mener une vie sociale normale**, essentiel pendant les fêtes, les directions d'établissements et services suivront les **recommandations suivantes** :

### Gestes barrières



Il est impératif qu'ils soient respectés, notamment le port du masque lors des visites dans les chambres.

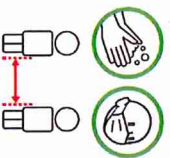
### Accès des visiteurs



Il reste conditionné à :

- la **présentation d'un passe sanitaire valide**, sauf établissements bénéficiant d'une dérogation (établissements pour enfants notamment) ou urgences.

### Visites



Elles doivent continuer d'être organisées :

- **Sans prise de rendez-vous préalable**, en chambre comme dans les espaces collectifs
- Dans le respect des **gestes barrières**

2

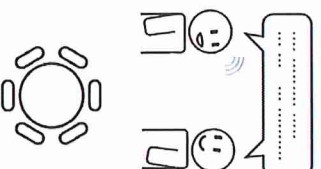
### Sorties en familles des résidents



Elles continuent d'être organisées, mais il est recommandé de :

- **respecter les gestes barrières** pendant la durée de la sortie
- **réaliser un test au retour** et à J+7 après le retour

### Événements festifs



Les événements festifs peuvent être organisés, mais il est recommandé de :

- **dialoguer les personnes accompagnées** (en mobilisant le CVS ou autre) et les proches pour recueillir leurs souhaits sur l'organisation
- **prévoir une configuration assise, limitant 6 personnes par table**. Un plan de table peut faciliter, le cas échéant, la recherche de cas contact.

### Professionnels, intervenants extérieurs, bénévoles



Ils doivent être invités à :

- **réaliser un test RT-PCR ou antigénique** au retour des congés ou absences prolongées. Leur statut vaccinal garantit la gratuité de ces tests.

3